

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif / compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes et établissements publics de coopération intercommunales. Pour les communes de plus de 3500 habitants et établissements publics de coopération intercommunales comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, les conseillers se voient également remettre une note de synthèse suffisamment détaillée lors de l'envoi des convocations pour le vote des documents budgétaires.

La présente note reprend les éléments indiqués (mais non obligatoires) par les circulaires budgétaires et met en avant les chiffres clefs et les réalisations de l'exercice 2024.

Rappel du cadre général

Pour mémoire, le compte administratif constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice.

Par ce document, le Président de l'exécutif présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public. Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes. Chaque section est divisée en chapitre regroupant des dépenses ou recettes de même nature :

- La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- La section d'investissement est liée aux projets structurants de la commune ainsi qu'aux financements associés.

Introduction

La structure budgétaire s'articule autour d'un budget principal très important auquel s'agrègent 3 budgets annexes, et le budget de l'Office de Tourisme (EPIC depuis le 1er janvier 2017). Il est important de rappeler que les budgets Environnement, Base de Loisirs, ALSH et Relais d'Assistants Maternelles ont été intégrés au 1er janvier 2018 dans le budget principal.

Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2024	Fonct	16 048 756 €	14 544 340 €
	Invest	2 608 499 €	3 235 899 €
Reports de l'exercice 2023	Fonct	3 401 830 €	0 €
	Invest	5 343 699 €	0 €
Total exercice (réalisations + reports)		27 402 785 €	17 780 239 €
Résultat de clôture de l'exercice		9 622 546 €	
RàR reportés en 2025	Invest	3 647 446 €	6 731 106 €
Totaux cumulés		31 050 231 €	24 511 345 €
Résultat financier définitif		6 538 886 €	

Points marquants

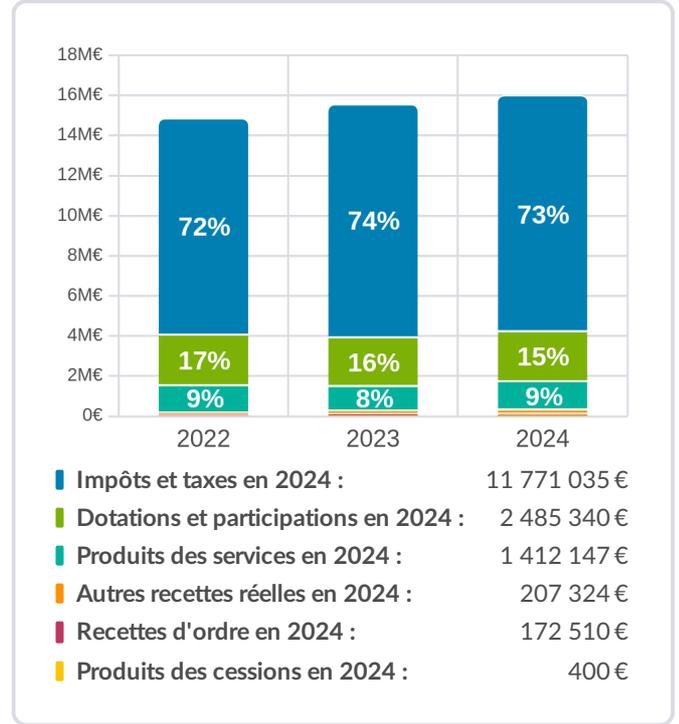
- Excédent de fonctionnement d'1,5 millions d'euros
- Ce résultat inclut les résultats des services Environnement et GEMAPI
- Pour le Service Environnement : le résultat de fonctionnement est de 376 000 €
- Pour le Service GEMAPI : le résultat de fonctionnement est de 80 000 €

Exécution Budgétaire

I. Recettes de la Section de Fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement s'établissent à **16 048 756 €** en 2024. Qu'elles soient réelles (ayant donné lieu à un encaissement) ou d'ordre (opération de virement en transfert comptable) elles sont regroupées sous les chapitres suivants :

- ▶ **Atténuation de charges (Chapitre 013)** : Concerne les remboursements de salaires de personnels en arrêt ou autres charges par divers organismes.
- ▶ **Produits des Services (Chapitre 70)** : Regroupent les sommes encaissées au titre des prestations de services facturés aux usagers, de reversements ou mise à disposition de personnels.
- ▶ **Impôts et Taxes (Chapitre 73+731)** : Impôts directement perçus, cotisations sur la VAE, versement du FPIC et ensemble des taux prélevés par l'intercommunalité.
- ▶ **Dotations et Participations (Chapitre 74)** : Il s'agit des Dotations Intercommunalité ou de compensation versées par l'État et les participations éventuelles versées par d'autres organismes.
- ▶ **Autres Produits de Gestion Courantes (Chapitre 75)** : Concerne les recettes encaissées au titre de la mise à disposition des bâtiments ou du patrimoine de la collectivité.
- ▶ **Produits spécifiques (Chapitre 77)** : Concerne des écritures de régularisation ou de cessions.



Chap	Libellé	BP 2024	CA 2024 *	Exéc BP 2024
013	Atténuation de charges	20 000.00 €	40 498.75 €	202 %
70	Produits services, domaine et ventes div	1 234 372.00 €	1 412 147.72 €	114 %
73	Impôts et taxes	3 798 655.00 €	3 634 332.46 €	96 %
731	Fiscalité locale	7 892 244.00 €	8 136 703.00 €	103 %
74	Dotations et participations	2 477 635.00 €	2 485 340.44 €	100 %
75	Autres produits de gestion courante	163 100.00 €	164 670.93 €	101 %
	Autres recettes de gestion des services	0.00 €	0.00 €	0 %
76	Produits financiers	0.00 €	0.00 €	0 %
77	Produits spécifiques	0.00 €	2 552.31 €	0 %
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0.00 €	0.00 €	0 %
Total des recettes réelles de fonctionnement		15 586 006.00 €	15 876 245.61 €	102 %
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		180 000.00 €	172 510.61 €	96 %
R 002	Excédent de fonctionnement reporté	3 401 830.74 €	3 401 830.74 €	100 %
Total des recettes de fonctionnement cumulées		19 167 836.74 €	19 450 586.96 €	101 %

* Y compris produits rattachés

Dépassement des prévisions : reprises matériaux/soutiens repreneurs, entrées Base de loisirs, rôles supplémentaires d'IFER et CFE. Baisse des fractions de TVA en compensation de la TH et de la CVAE notifiées.



Taux de réalisation

REÇU EN PRÉFECTURE

le 19/03/2025

Application agréée E-legalite.com

II. Dépenses de la Section de Fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement s'établissent à **14 544 340 €** en 2024. Qu'elles soient réelles (ayant donné lieu à un décaissement) ou d'ordre (opération de virement ou transfert comptable), elles sont regroupées sur les chapitres suivants :

► **Charges à caractère général (Chapitre 011)** : Il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : contrats d'entretien, de maintenance, prestations de services, dépenses d'énergie et fluides, fournitures par les services techniques, fournitures administratives.

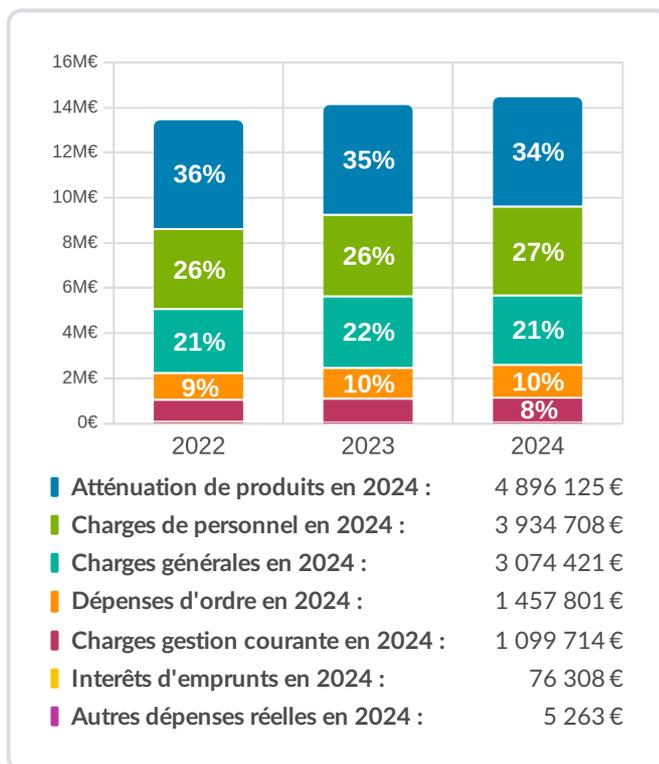
► **Charges de Personnel (012)** : Il s'agit de la rémunération des personnels titulaires et non titulaires, des charges sociales et assurances associées.

► **Atténuation de produits (014)** : Correspond à des reversements effectués telles que l'Attribution de Compensation versée aux communes membres, la contribution au FNGIR ou d'autres reversements.

► **Autres charges de gestion courantes (Chapitre 65)** : Ce poste regroupe les éventuels versements de subventions aux SPIC, aux associations et indemnités des élus.

► **Charges financières (Chapitre 66)** : Il s'agit des intérêts liés aux emprunts contractés par la collectivité.

► **Dépenses d'ordre** : Écritures comptables sans décaissement liées par exemple aux amortissements des immobilisations.



Chap	Libellé	BP 2024	CA 2024 *	Exéc BP 2024
011	Charges à caractère général	3 599 292.00 €	3 074 421.51 €	85 %
012	Charges de personnels, frais assimilés	4 201 900.00 €	3 934 708.72 €	94 %
014	Atténuations de produits	4 923 590.00 €	4 896 125.25 €	99 %
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 371 650.00 €	1 099 714.93 €	80 %
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00 €	0.00 €	0 %
	Autres dépenses de gestion des services	0.00 €	0.00 €	0 %
66	Charges financières	95 000.00 €	76 308.82 €	80 %
67	Charges spécifiques	11 000.00 €	5 260.22 €	48 %
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0.00 €	0.00 €	0 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement		14 202 432.00 €	13 086 539.45 €	92 %
023	Virement à la section d'investissement	3 365 404.74 €	0.00 €	0 %
042	Opération ordre transfert entre sections	1 600 000.00 €	1 457 801.09 €	91 %
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 965 404.74 €	1 457 801.09 €	29 %
D 002	Déficit de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0 %
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		19 167 836.74 €	14 544 340.54 €	76 %

* Y compris charges rattachées

Moins de dépenses d'énergie, moins de tonnages bois et encombrants, baisse du coût de traitement des emballages (OEKOTRI), moins de carburant et d'entretien sur véhicules. Provision risque maladie non utilisée, postes budgétés non réalisés. Dépenses exceptionnelles prévues non réalisées.



Taux de réalisation
dépenses de Fonct

REÇU EN PREFECTURE

le 19/03/2025

Application agréée E-legalite.com

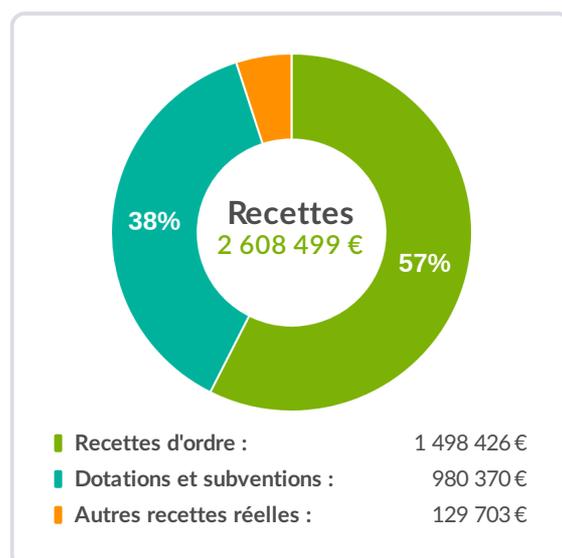
III. Recettes de la Section d'Investissement

Les recettes totales d'investissement s'établissent à **2 608 499 €** en 2024. Le budget d'investissement peut être financé par différents types de recettes. Lorsque la collectivité n'utilise pas l'intégralité de ses recettes de fonctionnement, elle peut transférer la somme restante vers le budget d'investissement : c'est la capacité d'autofinancement.

► **Les recettes d'équipement** : Elles concernent principalement les subventions d'investissement (13) reçues de la part de tiers publics tels que l'Etat, la Région, le Département ou tout autre collectivité ou organisme public, ainsi que les recettes d'emprunt (16) ; les collectivités pouvant avoir recours à l'emprunt pour financer leurs investissements, par nature durables (ce qui n'est pas possible pour le fonctionnement).

► **Les recettes financières** : Elles concernent principalement les dotations (10) et l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : part provenant de l'excédent de la section de fonctionnement devant en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (corrigé des RAR) apparaissant à la clôture de l'exercice précédent.

► **Les recettes d'ordre** : Écritures comptables sans décaissement liées aux opérations patrimoniales ou transferts entre sections dont le virement à la section de fonctionnement (autofinancement prévisionnel de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement).



Chap	Libellé	BP 2024	CA 2024	RàR au 31/12
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 959 408.00 €	736 449.69 €	3 111 451.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, ...)	1 000 000.00 €	0.00 €	0.00 €
	Autres recettes d'équipement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes d'équipement		4 959 408.00 €	736 449.69 €	3 111 451.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	360 000.00 €	243 921.42 €	0.00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
	Autres recettes financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes financières		410 000.00 €	243 921.42 €	0.00 €
Total des recettes réelles d'investissement		6 035 107.00 €	1 110 073.30 €	3 647 446.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3 365 404.74 €	0.00 €	0.00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	1 600 000.00 €	1 457 801.09 €	0.00 €
041	Opérations patrimoniales	40 625.00 €	40 625.00 €	0.00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 006 029.74 €	1 498 426.09 €	0.00 €
R 001	Solde d'exécution positif reporté	5 343 699.01 €	5 343 699.01 €	0.00 €
Total des recettes d'investissement cumulées		16 384 835.75 €	7 952 198.40 €	3 647 446.00 €

FCTVA partiellement encaissé en raison du décalage des réalisations, pas d'affectation de résultat en 2024 en raison d'un excédent d'investissement reporté important, emprunts prévus non contractualisés, décalage des subventions en raison des projets partiellement réalisés.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/03/2025

Application agréée E-legalite.com

IV. Dépenses de la Section d'Investissement

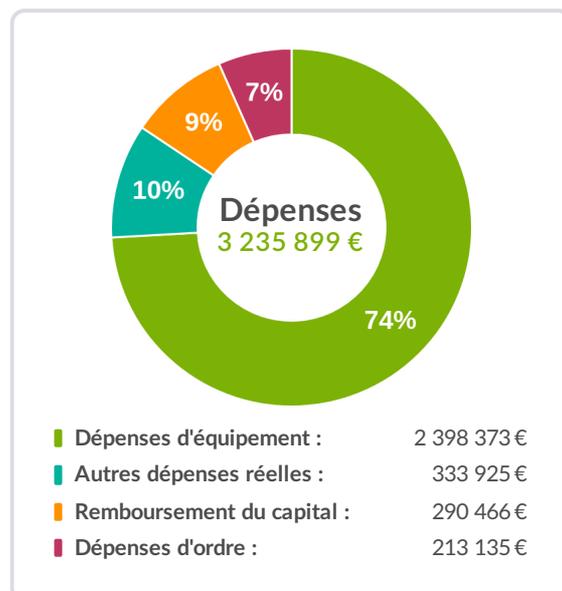
Les dépenses totales d'investissement s'établissent à **3 235 899 €** en 2024. Les dépenses d'investissement regroupent les opérations qui ont vocation à modifier le patrimoine de la collectivité. On y retrouve :

► **Les dépenses d'équipement** : Elles se répartissent entre les immobilisations incorporelles (20), corporelles (21), en cours (23) ou financières (26, 27). Il s'agit d'opérations de construction ou d'aménagement de bâtiments, des travaux d'infrastructure, d'achats de matériels durables ou plus rarement d'acquisition de titres de participation. Elles peuvent également concerner des subventions d'équipement versées à des tiers en participation au financement de leurs investissements.

► **Les dépenses financières** : Elles concernent principalement le remboursement du capital des emprunts (compte 16) : Lorsque la collectivité emprunte auprès d'une banque, elle doit ensuite rembourser chaque année une partie du capital et des intérêts. La part du capital remboursé constitue une dépense d'investissement; les intérêts étant comptabilisés dans la section de fonctionnement.

► **Les dépenses d'ordre** : Écritures sans décaissement liées aux transferts entre sections ou opérations patrimoniales.

► **Chapitre D001** : Déficit d'investissement reporté, lié au décalage entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes d'investissement à venir (subventions, emprunts) ou à un puisement dans le fonds de roulement de la collectivité.



Chap	Libellé	BP 2024	CA 2024	RàR au 31/12
018	RSA	0.00 €	0.00 €	0.00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 703 426.00 €	536 533.89 €	899 064.00 €
204	Subventions d'équipement versées	1 591 152.00 €	319 725.00 €	1 099 948.00 €
21	Immobilisations corporelles	4 782 245.75 €	851 613.36 €	981 570.00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00 €	0.00 €	0.00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 714 400.00 €	51 640.79 €	862 758.00 €
Total des opérations d'équipement		3 506 987.00 €	638 860.14 €	2 675 691.00 €
Total des dépenses d'équipement		15 298 210.75 €	2 398 373.18 €	6 519 031.00 €
13	Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non-budg)	320 000.00 €	290 466.13 €	0.00 €
	Autres dépenses financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses financières		320 000.00 €	290 466.13 €	0.00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		16 164 210.75 €	3 022 763.54 €	6 731 106.00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	180 000.00 €	172 510.61 €	0.00 €
041	Opérations patrimoniales	40 625.00 €	40 625.00 €	0.00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		220 625.00 €	213 135.61 €	0.00 €
D 001	Solde d'exécution négatif reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses d'investissement cumulées		16 384 835.75 €	3 235 899.15 €	6 731 106.00 €

Réalisations : schéma directeur d'eau et d'assainissement, aménagement de l'aire de camping-cars de Lunas, travaux de restauration des berges post-crue, fonds de concours aux communes, création de l'espace culture et jeunesse Baldy, requalification de la base de loisirs, modernisation des bornes enterrées, requalification de l'office de tourisme à Lamalou. Projets retardés à cause des recherches de financements ou d'appels d'offres infructueux.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/03/2025

Application agréée E-legalite.com

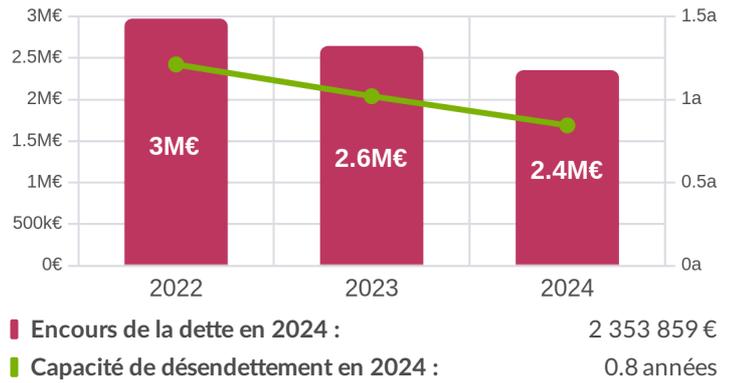
Données Financières

I. Endettement de la collectivité

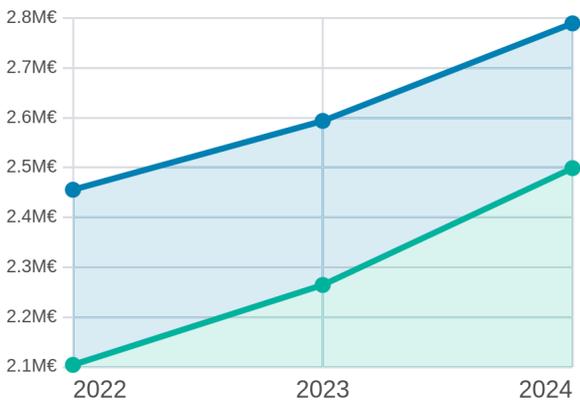
L'encours total de la dette au 31/12/2024 s'établit à **2 353 859 €**. Il correspond au capital restant dû de l'ensemble des emprunts et dettes souscrits précédemment par la collectivité et non encore soldés. Cette dette se traduit au cours de chaque exercice, par le paiement d'une annuité financière composée :

- ▶ Des intérêts positionnés en fonctionnement
- ▶ Du capital positionné en investissement

Pour 2024, l'annuité est de **366 774 €**.



II. Niveaux d'Épargnes et principaux Ratios



- Épargne Brute en 2024 : 2 789 307 €
- Épargne Nette en 2024 : 2 498 841 €

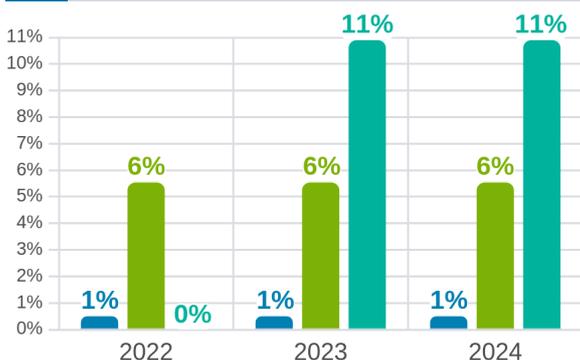
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	640€/Hab
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	777€/Hab
Dépenses d'équipement brut (investissements réalisés)	117€/Hab
Encours de la dette	115€/Hab
Dotation globale de fonctionnement (versée par l'État)	62€/Hab
Dépenses de personnel / DRF	30%
Dépenses de fonct et remboursement de dette / RRF	84%
Dépenses d'équipement brut / RRF	15%
Encours de la dette / RRF	15%
Épargne brute / RRF	18%

L'Épargne Brute (**2 789 307€**) constitue la différence entre les recettes réelles (hors produits de cession) et les dépenses réelles (hors immobilisations cédées). Premier indicateur de santé financière, elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement : en priorité le remboursement du capital de la dette et pour le surplus les dépenses d'équipement.

Le Taux d'Épargne Brute (**18%**) exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et sont disponibles pour rembourser la dette et investir.

L'Épargne Nette (**2 498 841€**) correspond à l'Épargne Brute après déduction des remboursements de dette et capital. C'est un indicateur de gestion qui mesure la capacité de la collectivité à dégager, au niveau de son fonctionnement, des ressources propres pour financer les dépenses d'équipements souhaitées.

III. Fiscalité



- Taxe Foncier Bâti en 2024 : 0.50 %
- Taxe Foncier Non-Bâti en 2024 : 5.54 %
- Taxe Habitation Résid. Sec. en 2024 : 10.90 %

Les effectifs de la collectivité pourvus en Équivalent Temps Plein Annuel au 31/12/2024 sont de **71.00 ETP**.

Synthèse



La situation financière de Grand Orb est saine : la capacité d'autofinancement nette est importante et l'endettement est faible. La Communauté peut rembourser sa dette avec sa CAF brute en un an. Néanmoins il faut garder à l'esprit que les dépenses de fonctionnement ont tendance à augmenter plus vite que les recettes de fonctionnement dans un contexte économique et fiscal tendu.